

EN REVUE

Bioethica Belgica

Périodique, n° 9, 24 p.

Cette livraison de la revue du Comité consultatif de bioéthique publie l'avis n° 13 du C.C.B. du 9 juillet 2001 relatif aux expérimentations sur l'homme et le rapport introductif à cet avis. Ces textes ne visent que les adultes capables souffrant d'une pathologie directement concernée par l'expérimentation projetée. Les membres du Comité considèrent tous qu'une loi cadre est souhaitable, sinon nécessaire, pour affirmer la légitimité éthique de l'expérimentation et fixer les droits et obligations des parties impliquées. Elle fixerait aussi la composition, le fonctionnement et le financement des comités d'éthique. Le C.C.B. préconise également une assurance pour les sujets d'expérience, dont une loi préciserait les modalités. Au-delà de ce consensus, les textes sont traversés par la tension entre

deux positions: l'une, mettant l'accent sur le caractère prioritaire de l'objectif cognitif, considère qu'il y a instrumentalisation du patient et souhaite dès lors mettre l'accent sur toutes les conditions qui doivent être remplies lors d'expérimentations; l'autre, faisant du sujet d'expérience un partenaire à part entière dans la relation sujet-expérimentateur, institue le consentement informé comme règle fondamentale normant l'expérience. Pour mémoire, ce numéro de *Bioethica Belgica* peut être obtenu gratuitement auprès du secrétariat du C.C.B., boulevard Pachéco, 19 boîte 5, 1010 Bruxelles (Tél. 02/210 42 34).

Courrier hebdomadaire [du Crisp]

Hebdomadaire, n° 1780, 41 p.

Ce numéro remarquablement écrit, quant au fond et quant à la forme, par Christelle Arend-Chevron est

consacré à « La loi du 13 février 2003 ouvrant le mariage à des personnes de même sexe ». En quelque trente-six pages de texte seulement, il répond avec clarté, objectivité et concision à la quasi-totalité des questions qui se sont posées au cours du processus qui a conduit à l'adoption de dispositions légales particulièrement inédites, puisque de telles dispositions, ou leur équivalent, n'existent qu'aux Pays-Bas: dans quel contexte l'émergence du projet de loi s'inscrit-elle? Pourquoi la Belgique s'est-elle engagée dans cette voie? Comment le consensus a-t-il été trouvé au sein du gouvernement et quelle a été sa motivation? Pourquoi l'avis, négatif, du Conseil d'État n'a-t-il pas été suivi? Comment s'explique la controverse doctrinale sur la question juridique de l'ouverture du mariage à des personnes de même sexe? Comment se sont positionnés les parlemen-

taires des groupes politiques au Sénat et à la Chambre? La prochaine législature s'orientera-t-elle vers l'ouverture du droit à l'adoption et à la filiation pour les couples homosexuels?

Une légère réserve, toutefois: peut-être l'auteure aurait-elle pu investiguer davantage les motivations du veto à l'homoparentalité (filiation et adoption) opposé, dès la formation du consensus gouvernemental et via la presse, par un Louis Michel fonctionnant comme poids lourd politique. En tout état de cause, c'est tout de même lui qui a délibérément empêché Chambre et Sénat de se saisir de cette question en leur nom propre.

Parmi les numéros récents du *Courrier hebdomadaire*, on relèvera aussi: « Implantations syndicales et taux de syndicalisation (1992-2002) », par É. Arcq et M. Aussens; « La convention européenne, genèse et premiers résultats », par C. Barbier; « Le renforcement de la sécurité intérieure de l'Union européenne », par Th. Coosemans; « La libéralisation du secteur ferroviaire et ses conséquences en

Belgique », par Fr. Dehousse et Fr. Gadisseur; et « Bouddhismes en Belgique », par B. De Backer.

Politique

Bimestriel, hors série, janvier 2003, 34 p.

Cette livraison hors série est l'une des toutes premières publications des Assises pour l'égalité orchestrées par le M.O.C., Écolo et le P.S. Le texte est le produit d'un groupe, qui s'est réuni à Namur autour de l'égalité en matière de revenus, et de l'asbl pluraliste d'éducation permanente Réalisation-Téléformation-Animation. Le sommaire comporte, d'une part, une synthèse collective de six pages, validée par l'ensemble des forces de gauche qui ont participé aux débats, et, d'autre part, une dizaine de contributions qui ont pour but de prolonger la réflexion, mais n'engagent en principe que la responsabilité de leurs auteurs. Quant au fond, le cœur du débat s'est situé dans la confrontation entre la « société salariale » et l'émergence de la revendication de tout un chacun à l'« activité »

comme forme de l'intégration sociale. Si l'on en croit la couverture de la revue, cet intéressant dossier ne coûte qu'un euro!

Test Santé

Bimestriel, n° 54, avril-mai 2003, 40 p.

En Belgique, le public manque beaucoup plus qu'ailleurs d'informations sur les psychothérapies auxquelles il peut avoir recours; les généralistes, auxquels il recourt prioritairement lorsqu'un problème apparaît, n'ont pas de formation réelle dans le domaine, et les centres de santé mentale sont trop peu nombreux et saturés. De plus, à ce jour, il n'y a pas (encore) de réglementation légale de l'exercice de la psychothérapie. Tels sont les constats les plus frappants qui résultent de l'intéressant dossier « Psychothérapies sur le divan, l'expérience de quatorze-mille patients », que publie *Test Santé* sur la base d'une enquête réalisée en Belgique, Espagne, Italie et Portugal, et synthétisée par P. Kuipers et G. Starquit.

Sur les trois-mille Belges qui ont répondu à l'enquête, 70 %

ont cherché de l'aide pour sortir du stress ou de la dépression, mais la plupart se sont adressés simplement à leur entourage conjugal, amical ou plus largement familial, et seulement 27 % ont eu recours à une assistance psychologique professionnelle. Bien que l'on sache, par les réponses aux questions portant sur la satisfaction de ces patients, que les thérapies les plus efficaces sont celles où des psychiatres allient thérapie verbale et traitements médicamenteux, c'est à 51 % vers les médecins généralistes, que leur formation n'a pas préparé à la psychothérapie, que ces mêmes patients se sont tournés, et la plupart des médecins consultés ne les ont pas dirigés vers des collègues spécialisés. C'est ainsi que les psychiatres n'ont été sollicités que par 12 % des 27 % mentionnés, tandis que les psychologues en accueillaient 45 %. Parmi les psychothérapies, les thérapies comportementales et cognitives sont les plus suivies (environ 37 % des 27 %), mais 35 % des Belges interrogés soit n'ont pu identifier le type d'aide psychologique qu'ils ont reçue (mal-

gré la liste explicative qui leur était soumise), soit ont indiqué « autre type de thérapie », pourcentage beaucoup plus élevé que dans les autres pays où s'est déroulée l'enquête!

En plus des tableaux des résultats concernant la Belgique, les auteurs décodent dans des encadrés succincts et clairs: Quelle psychothérapie choisir? Où trouver de l'aide psychologique? Qui peut être psychothérapeute? Que signifient « dépression », « anxiété », « phobie », « accès de panique »? Ceci sans oublier de mentionner la durée et le coût des traitements. Dans un contexte où les problèmes de santé mentale sont légion dans le corps social, la lecture de ces quelques pages très pédagogiques constitue une rapide mise à niveau des plus utiles.

Pour rappel, *La Revue nouvelle* a publié un dossier intitulé « Le miroir de la santé mentale », en février 2002.

Signes des Temps

*Trimestriel, n° 4,
octobre-décembre
2002, 24 p.*

Des contraintes rédactionnelles inopinées n'ayant pas permis la parution de la rubrique « En revue » en janvier et février 2003, il n'a pas été possible de dire ici, avant le déclenchement de la guerre américano-britannique en Irak, tout le bien qu'il faut penser de ce numéro de la revue de *Pax Christi Wallonie-Bruxelles* publié juste un an après les attentats du 11 septembre 2001. Le thème énoncé en page de couverture, « Maux de la guerre et guerre des mots », correspond au plus juste aux deux articles proposés par Philippe Muraille: « Une guerre entre les civilisations » et « Occident et Islam multiples ». Le vocabulaire de la guerre (et toutes les forces de haines et de violences qu'il justifie à l'avance) a été erronément et trop vite imposé par Ben Laden et G. W. Bush dans l'intention de susciter, du côté américain comme dans les masses musulmanes, des réactions émotionnelles, ethniques, culturelles, nationalistes,

EN REVUE

religieuses, etc. En abolissant les moyens de la négociation politique, le terrorisme d'Al Qaïda a ainsi pour une part réussi à pousser dans le dos le président américain en direction d'un choc des civilisations en vue duquel Ben Laden lui-même n'a jamais jusque ici réussi à mobiliser les masses musulmanes. Cette dérive des mots en maux, où les premiers se voient attribuer comme fonction exclusive de faire exister les seconds, n'a pas permis aux Occidentaux de s'interroger sur les motifs des actes terroristes et de prendre en compte la demande d'audience et de légitimité des multiples islams dans l'organisation du monde.

En complément à cette première approche, Nicolas Bárdos-Feltoronyi approfondit dans deux autres articles, « De la guerre au terrorisme à la satellisation du monde » et « Les conséquences politiques de l'élargissement de l'Union européenne », le rôle possible et l'avenir géopolitique de l'Eu-

rope dans la conjoncture actuelle. Avec le mouvement Pax Christi, il privilégie sur ce dernier point l'hypothèse selon laquelle l'Union devrait s'élargir, même militairement, vers les pays d'Europe centrale et orientale (Peco), tout en évitant les tentations impérialistes et en maintenant une distance égale entre Washington et Moscou. Devenant une « puissance contenue », neutre, quasi dénucléarisée et faiblement armée, l'Union contribuerait à l'apaisement du monde, notamment de la Chine et de la Russie, et prendrait en compte la perte d'influence des États-Unis d'Amérique en Eurasie, tout en maintenant l'Otan. Pour intégrer les Peco, l'Union devra toutefois tenir compte de la sympathie et du respect dont l'Amérique bénéficie dans l'imaginaire de ces peuples. Les États-Unis ont accueilli, depuis le XIX^e siècle déjà, des millions de paysans ayant fui ces contrées pour échapper à la misère. Les régimes nazi, fas-

cistes puis soviétique ont forcé à leur tour des milliers d'autres Européens de l'Est et du Centre à se réfugier outre-Atlantique. Beaucoup de ceux qui ont dû rester sur place sous le totalitarisme soviétique ont mis en l'Amérique l'espoir d'une libération et d'un retour à la propriété privée. Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui, en Europe centrale et orientale, sont inquiets devant l'affirmation de la Russie de Poutine et la réaffirmation de l'Allemagne réunifiée, et qui comptent sur les États-Unis pour assurer leur sécurité. Et enfin, cerise sur le gâteau, l'entrée dans l'Otan apporte en un coup sec la légitimité aux élites centre- et est-européennes, dans leur grande majorité issues des partis uniques antérieurs. Les faits récents ont largement confirmé la pertinence par anticipation de ces observations très concrètes que Nicolas Bárdos-Feltoronyi, originaire lui-même d'Europe de l'Est, se devait de rappeler.

Hervé Cnudde